

NL/TR/EG

# Arrêtés municipaux

## CIRCULATION

**EXTRAIT DU REGISTRE** 

**RUE MOLIERE (V.C.)** 

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux sont entrepris rue Molière par la société TERCA – 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne, agissant pour le compte d'ENEDIS – quai de la révolution – 94140 Alfortville (suppression et installation d'un poste de transformation électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Molière à compter du 9 juillet 2022 à 8 heures 30 jusqu'au 29 juillet 2022 à 17 heures :

- Création d'une traversée piétonne provisoire au niveau du carrefour formé avec la rue Elisabeth en aval de celui-ci.
- Neutralisation du trottoir <u>face au jardin partagé Westermeyer</u>: les piétons seront déviés sur le trottoir côté jardin, par les traversées existantes et celle provisoirement créée,
- Neutralisation partielle du trottoir au droit du n°86 : le cheminement piéton sera maintenu,
- Neutralisation du trottoir et de la traversée piétonne <u>face au n°84</u>: les piétons seront déviés sur le trottoir côté pair, par les traversées existantes et celle provisoirement créée,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

## ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



## ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

### ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest D.T.V.D du Conscil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société TERCA 3/5 rue Lavoisier 77400 Lagny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE

- 7 JUIL 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr LE -8 JUL. 2022

Pour extrait cer

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon